**Coach(e) professionnel(le)**

**PRESENTATION :**

L’objectif de la certification est de reconnaître le niveau de professionnalisme des candidat(e)s à la VAE pour faciliter leur employabilité.

**I) CONDITIONS D’ACCES :**

Avoir une expérience du métier de coach depuis 3 ans en cabinet ou en organisation et avoir réalisé 10 missions de coaching rémunérées au minimum (nombres de coaching réalisés et nombres d’heures) et justificatif, via la copie des lettres de mission ou une lettre de mission par l’organisation (si coach interne ou en cabinet), pour respecter la confidentialité.

* Attestation de supervision.
* Attestation de son affiliation à une fédération de coaching professionnel et copie du code de déontologie.
* Avoir fait un travail de développement personnel régulier.
* Accepter de communiquer deux enregistrements audio de séances de coaching individuel et le questionnaire d’évaluation complété.
* Déposer la demande de VAE 6 mois avant la date des 2 jours d’assesment devant le jury.

*Si le/la candidat(e) a suivi un cursus de formation de coach, il/elle communique son attestation de formation de coach (programme de formation, modalité et nom du formateur ou de l’organisme de formation).*

**Les étapes de la VAE avant le passage à l’oral devant le jury :**

**1ère étape : communiquer les 2 enregistrements audio et le questionnaire rempli 4 mois avant l’examen oral.**

* 2 enregistrements de séances de coaching avec l’accord des clients (close de confidentialité) de 20 à 40 mn avec verbatim de son auto-évaluation de fin de séance en terme d’apprentissage.
* Questionnaire et exemples de cas de coaching à traiter (pour identifier le niveau de connaissance et de pratiques de l’éthique, la déontologie et les compétences de coach). En annexe : un modèle de questionnaire et les modalités d’évaluation.

**Le/la candidate recevra dans un délai d’un mois l’évaluation de ses enregistrements et de son questionnaire avec recommandations par écrit.**

Si le niveau de compétences est trop faible, nous lui proposerons de se faire superviser par un coach sénior avant de recommencer cette 1ère étape.

**2ème étape : entretien avec un coach senior ICF** pour valider sa candidature à l’examen et choisir son sujet de mémoire écrit afin de remplir nos critères de certification.

Le candidat se présente et présente sa pratique de coach, à partir d’exemples concrets, il exprime, si c’est pertinent, une demande de supervision à partir des feedbacks reçus lors de la première étape.

**3ème étape : rédiger son mémoire de recherche appliquée et validation**

Le/la candidat(e) bénéficie de l’accompagnement de la directrice des programmes durant la rédaction de son mémoire.

**II) LE DEROULEMENT DE L’EXAMEN pour une VAE**

**L’examen se compose d’un écrit et d’un oral.**

Le/la candida(e) devra rendre son mémoire en 3 exemplaires + une version électronique 1 mois avant la date de l’oral et avoir été déclaré **admissible à l’oral par le jury.**

**Les modalités de l’écrit sont :**

**Le/la candidat(e) écrit un témoignage sur sa recherche appliquée :** son mémoire de certification de 30 pages minimum comportera 3 parties :

1. Une présentation du concept ou de l’outil en rappelant sa ou ses source(s) théorique(s), ainsi que le sens perçu par l’auteur pour accompagner en posture de coach.
2. Le récit d’au moins **trois situations de coaching**, précisant les enjeux pour les clients ainsi que pour le/la coach/e, l’évolution des modalités pour tenir compte des différents contextes, et les résultats obtenus.
3. Une synthèse présentant les conditions de réussite, les limites perçues, les dimensions émergentes, les questions qui sont encore à travailler.

**Le mémoire sera communiqué au jury un mois avant pour validation.**

Lorsque le mémoire est terminé, il est lu par les membres du jury qui décident de valider l’écrit ou de ne pas valider (les décisions se font par conférence téléphonique entre les membres du jury).

Le mémoire validé, le /la candidat(e) est admissible à passer l’oral, il/elle aura à présenter une synthèse de son mémoire le 1er jour de l’examen oral.

En cas de non validation de l’écrit le/la candidat(e) pourra se représenter au prochain examen oral après avoir retravaillé son écrit.

**Les modalités de l’oral, devant le jury :**

* Le 1er jour est dédié à la présentation à l’oral, le/la candidate recevra un feed-back sur sa pratique et son mémoire.
* Le 2ème jour, l’objectif est de démontrer sa maîtrise des 11 compétences du coach lors de sessions de coaching individuel et/ou collectif selon le cursus choisi. Dans le cas de coaching collectif, chaque participant présente seul la session de coaching d’équipe.

Rappel du temps de coaching : coacher une personne en 20 à 30 min ou en 35 à 45 min en coaching d’équipe lors de la session.

**Remise du certificat en cas de réussite, après délibération du jury le jour même.**

En cas de non admissibilité, le/la candidate pourra repasser l’examen après avoir travailler en supervision sur sa pratique et sa déontologie.

*Un retour écrit et un entretien est proposé au candidat(e) pour lui permettre de construire son projet de formation pour renforcer son professionnalisme sous 15 jours.*

**III) EXCLUSION DE L’EXAMEN :**

Le non respect des règles d’éthiques et de la déontologie du coaching entraine l’exclusion :

- durant la formation,

- durant l’écrit,

- durant l’oral**.**